

BULLETIN MUNICIPAL LE CHASTANG



JUN 2018 - N° 46

Le Mot

Chers administrés

du Maire

Après une année 2017 majoritairement consacrée à la mise en accessibilité du stade et au diagnostic des installations d'alimentation en eau potable, l'année 2018 va représenter une pause en ce qui concerne les gros travaux d'investissement, avant, en 2019, de procéder à l'agrandissement du cimetière.

Les élus ne sont cependant pas restés inactifs et ce journal vous en présente les principales actions.

Le second semestre sera, quant à lui, essentiellement consacré à la mise en œuvre concrète de la dénomination et la numérotation de voies de l'ensemble de la commune hors bourg, préalable incontournable à l'arrivée de la fibre d'ici 2021.

Je vous rappelle que la Bibliothèque Municipale située dans le même local que l'agence postale vous propose chaque mercredi de 15 à 17 h un grand choix de livres pour adultes et pour enfants.

N'hésitez pas, pour vos lectures d'été, à solliciter les bénévoles qui l'animent, mesdames MELON Arlette, ROUX Josette et MALABEUX Martine, ainsi que Madame RIÇOUX Annie, en charge de l'agence postale.

Au-delà des livres immédiatement disponibles, elles peuvent interpeller la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) pour satisfaire des demandes spécifiques.

Elles peuvent également répondre aux requêtes des habitants, qui en raison de leur situation, sont empêchés de se rendre dans ses locaux.

L'ensemble des élus vous souhaite un excellent été plein de soleil et de belles rencontres et vous donne rendez-vous en décembre 2018.

Josette FARFAL

FINANCES LOCALES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Les comptes administratifs 2017 ont été examinés par le conseil municipal le 6 avril 2018.

Vous trouverez le détail dans les tableaux ci-dessous.

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	recettes	dépenses	recettes
Commune	210 236.90	233 746.12	80 923.52	69 160.86
Eau et Assainissement	56 787.58	56 017.07	34 101.03	26 821.68
Total	267 024.48	289 763.19	84 333.55	95 982.54
Excédent cumulé	22 738.71		11 648.99	

BUDGETS PRÉVISIONNELS 2018

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal a, cette année encore, décidé de ne pas modifier les taux communaux d'imposition.

données en %	année 2018			moyenne départementale
	commune	communauté d'agglomération	taux définitif appliqué aux ménages	
taxe d'habitation	8,30	9.41	17.71	18.62
taxe foncière propriétés bâties	4,23	5,55	9,78	22.87
taxe foncière propriétés non bâties	84,24	23.09	107.33	90.00

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Commune	251 252.25	362 072.13	613 324.38
Eau	92 485.66	80 493.24	172 978.90
Total	343 737.91	442 565.37	786 303.28

LES TRAVAUX



Comme vous pouvez le voir sur ces photos, les travaux de mise en accessibilité du stade municipal sont terminés, un chemin d'accès goudronné pour les personnes à mobilité réduite permet d'atteindre les abords du terrain à partir de la place de stationnement qui a été créée, et une rampe bétonnée permet l'accès aux vestiaires et aux sanitaires.

Coût des travaux : 67 127,00 €HT dont :

- une subvention de l'État d'un montant de 26 850,80€HT
- une subvention du Département d'un montant de 13 425,40€HT
- fonds propres ou emprunts d'un montant de 26 850,80€HT

D'autres travaux sur la commune ont concerné :

-le remplacement des radiateurs de la salle des fêtes par la société EURL HOMBIAT Mickaël pour un montant de 4 479,16€TTC.

-la réfection de la cage d'escalier de l'appartement situé au-dessus du groupe scolaire, suite à un dégât des eaux, pour un montant de 1 381,26€TTC sur lequel notre assureur GROUPAMA nous a remboursé 1 035,95€TTC.

TRAVAUX VOIRIE 2018

Le chemin des écoliers a été refait du croisement de la Maisonneuve à l'école dans le cadre des travaux annuels de Tulle Agglo pour un montant de 25 400.00 € HT.

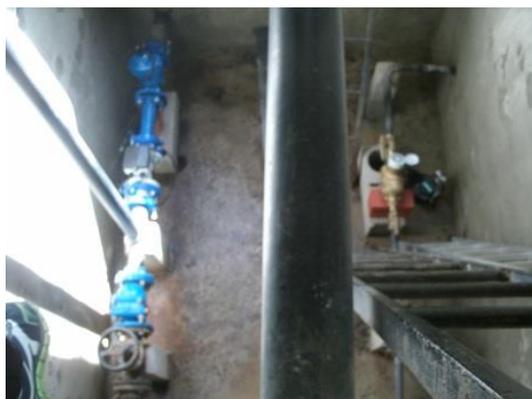


Le chemin rural de Teillard a été goudronné pour un coût de 9 612.50 € HT. Un panneau «sens interdit sauf riverains» a été installé à l'intersection de la départementale n°94 pour éviter que des véhicules ne se croisent.

L'entreprise VIATECH a procédé au nettoyage des pavés sur la place publique et des trottoirs en béton désactivé pour un montant de 1 550.00 € HT. Le reste des trottoirs sera traité avec un produit anti-mousse.



L'EAU



Il y a près de deux ans, la commune lançait une étude de diagnostic sur le réseau d'eau potable avec le bureau d'études DEJANTE de Malemort. C'est une étude indispensable pour pouvoir prétendre par la suite à des aides financières pour l'entretien et l'amélioration du réseau d'eau. A la lumière de ce diagnostic, l'installation de compteurs de sectorisation et de vannes de sectionnement est apparue nécessaire.

Ce nouveau matériel doit faciliter la recherche de fuites. Le compteur pourra être fermé secteur par secteur. Il permettra d'identifier et de localiser facilement les consommations inhabituelles. Au final, c'est la réactivité de l'agent (ou une entreprise) qui assurera les réparations et l'entretien du réseau qui sera accrue. Ces compteurs permettront aussi, via le nouveau réseau de communication, de faire monter des informations sur le volume passé, la hauteur d'eau du réservoir des Beiges.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SAUR.

A terme, la démarche entreprise par la commune permettra de faire des économies d'eau (et donc de taxes) et de faire payer l'eau potable au prix le plus juste pour le consommateur.



ÉCONOMIE d'ÉNERGIE



Dans le cadre de l'opération « Territoire à Energie Positive » Tulle Agglo nous a dotés d'un contingent limité d'ampoules LED.

Les élus ont décidé de distribuer ces ampoules aux foyers « non imposables » de la Commune **dans la limite des stocks disponibles.**

Les personnes intéressées par cette opération pourront se rendre en mairie munis de leur « avis de non-imposition ».

Ils se verront alors remettre un lot de 2 ampoules LED.

Aucune réservation ne pourra se faire par téléphone.



UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LA COMMUNE

La commune vient de se doter d'un nouvel ordinateur en remplacement d'un matériel devenu obsolète.

D'un montant de 1 414.80€ T.T.C., il est muni de nombreux logiciels et bénéficie d'une forte protection contre les virus.

Ce poste est ouvert à tous et à toutes pour toutes vos démarches. Il sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie.

CHAT (S) PEUT ALLER

Dans le but de préserver la salubrité et l'intérêt public d'hygiène et de sécurité, notre commune a organisé en début d'année une campagne de stérilisation des chats errants.

Cette campagne, d'intérêt général, permettra, à terme, la régulation de l'espèce féline et ainsi de réduire les naissances.

Celle-ci s'est déroulée au village des Grenailles où les habitants se sont associés à la démarche. En effet, pour le bon fonctionnement d'une telle intervention, il est nécessaire de tenir les chiens en laisse, de ne pas laisser divaguer les chats domestiques et pour les nourrisseurs de se conformer aux consignes données pour aider à la capture.

Cela ne concernant que les chats sauvages, il est rappelé que chaque propriétaire de chat est tenu de procéder lui-même à leur vaccination, leur stérilisation, leur identification et leur surveillance.

Ainsi, cinq chats ont été capturés, dont l'un est mort durant l'opération. Les quatre autres ont été remis en liberté sur leur lieu de vie après traitement.

Une telle opération pourra se renouveler si nécessaire.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage pour faire de l'éducation et de la formation une priorité afin que chaque jeune lycéen, apprenti et étudiant puisse se construire un solide parcours de réussite depuis son choix d'orientation jusqu'à son accession à l'emploi.

A cet effet, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a décidé de mettre en place une aide au passage du permis B (sous conditions de ressources) pour inciter **les jeunes diplômés ou suivis en mission locale âgés de 18 à 25 ans**, à passer leur permis et ainsi faciliter leur insertion professionnelle. **Cette aide est accessible sous certaines conditions et mise en place à compter du 3 novembre 2016.**

Le montant de l'aide régionale s'élève à 600 euros forfaitaire. Après vérification de l'éligibilité du dossier de demande, l'aide est versée en une fois après l'obtention du code.

Toutes les informations sur l'aide au permis de conduire (conditions, dossier de demande, pièces à fournir) sur le guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : aidepermisdeconduire.fr



Cherchez l'erreur !!!!!

Carton rouge pour les habitants de l'agglo de Tulle.

Ils trient peu les emballages recyclables. «Je jette tout dans la même poubelle. Je ne trie pas, je paye assez cher comme ça !». Certains habitants ne cachent pas leur résistance au tri. Les habitants de Tulle Agglo sont de mauvais trieurs.

En 2016, alors que les Corrèziens triaient en moyenne 15,2 kilos par an et par personne d'emballages recyclables, les habitants de Tulle agglo ne trient que 9 kilos par an et par personne. Se trouvant en-dessous de la moyenne départementale du tri des emballages, Tulle agglo est pénalisée financièrement.

Il n'est jamais trop tard pour prendre de bonnes habitudes en matière de tri. Un projet de taxe incitative est d'ailleurs actuellement à l'étude. Ci-joint une réglette rappelant les règles en matière de tri.

Avec le TAD*, je me déplace en toute liberté

Sur un simple coup de fil et pour 2 € seulement, les habitants du territoire (hors Tulle) bénéficient du transport à la demande de l'agglo (TAD agglo). Ce service permet aux habitants du territoire de se rendre dans la ville préfecture le mercredi (toute la journée) et le samedi matin. Il est assuré par le transporteur Osicars (anciennement Chèze) pour le compte de l'agglo.

En consolidant et simplifiant le service en septembre dernier, l'agglo offre une meilleure mobilité, quelle que soit la commune de résidence. Véritable service de transports sur mesure, le TAD est une alternative à la voiture et aux problématiques de stationnement et permet de rompre l'isolement des personnes en zone rurale.

Comment fonctionne le TAD ?

Il fonctionne sur un principe de porte à arrêt : cela signifie que le bus passe vous prendre à votre domicile et vous dépose à l'un des 4 arrêts identifiés dans Tulle :

- Gare SNCF,
- Place Schorndorf,
- Préfecture
- et Place Brigouleix.

Mercredi et samedi matin : arrivée sur Tulle à 9h et départ de Tulle à 11h30.

Mercredi après-midi : arrivée sur Tulle à 14h30 et départ de Tulle à 17h.

Comment réserver mon voyage en TAD ?

- Pour profiter de ce service, il suffit de contacter la plateforme de réservation au 05 55 21 26 54 au plus tard la veille avant midi. La plateforme est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- Vous indiquez le jour (mercredi ou samedi) et l'heure à laquelle vous souhaitez arriver sur Tulle (9h ou 14h30). Et le transporteur, vous indique en retour l'heure de prise en charge chez vous.
- Vous réglez votre trajet auprès du chauffeur en montant dans le bus.

*Transport A la Demande

Combien de temps dure mon voyage en TAD ?

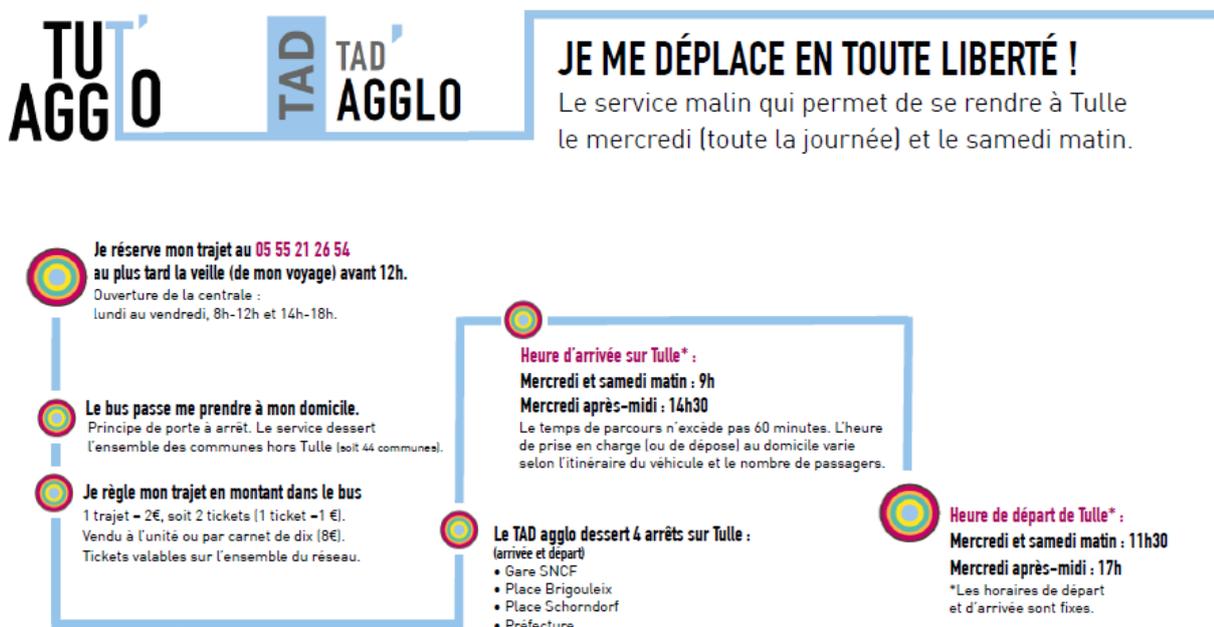
L'heure de prise en charge (ou de dépose) au domicile varie selon l'itinéraire du véhicule et le nombre de passagers.

Cependant, le temps de parcours n'excède pas 60 minutes.

Combien coûte mon voyage en TAD ?

- Le trajet (aller) coûte 2€, soit 2 tickets (1 ticket = 1 €).
- Vous achetez vos tickets directement auprès du chauffeur.
- Ces derniers sont vendus à l'unité (1€) ou par carnet de dix (8€).
- Les tickets sont valables sur l'ensemble du réseau TuT agglo.

Plus d'infos sur www.agglo-tulle.fr ou au 05 55 21 26 54.



Tulle agglo
Rue Sylvain Combes - 19000 Tulle
Tél. 05 55 20 75 00 // tulleagglo@tulleagglo.fr
www.agglo-tulle.fr



Osicars assure pour le compte de Tulle agglo la ligne du TAD agglo
Osicars
La Bitarelle - 19000 Gimel-les-Cascades
Tél. 05 55 21 26 54 // www.osicars.fr

Du 30 juin au 2 septembre, profitez d'un aller-retour en Tut et d'une entrée au centre aqua pour seulement 3€ ! Profitez de la navette qui dessert le centre aqua en moyenne toutes les 30 min.

Jusqu'au 2 septembre, Tulle agglo propose de combiner ticket de bus et ticket d'entrée au centre aqua. Pour 3€ seulement, vous pouvez effectuer un aller-retour en Tut et profiter de la piscine au lieu de 6,50€ pour les adultes et 5,50€ pour les enfants). Les tickets "Tut aqua" sont exclusivement en vente à bord des bus Tut agglo (navette, ligne 1 et ligne 2)

LES ECHOS DE NOTRE VILLAGE

Naissances:

HOMBIAT Mathéo né le 03 février 2018, fils de HOMBIAT Michaël et de VERGNAL Elodie

FLEYGNAC Zélie née le 30 mai 2018, fille de FLEYGNAC Maxence et de DESMIDT Sabine

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès:

Mme Germaine BEDIN, décédée le 11 février 2018

M. Patrick MALAVAL, décédé le 1^{er} avril 2018.

Sincères condoléances à toute leurs familles.



Cabinet d'infirmiers :
Delphine VERDIER et
Stéphanie VERDIER
7 rue de l'Auberge
Tel : 06.51.75.46.63

AGENCE POSTALE-HORAIRE D'ÉTÉ:

Du 30 juillet au 18 Août,
l'agence postale sera ouverte:

les Lundi, Mardi, Jeudi,
Vendredi et Samedi de 10h30
à 12 h
Le Mercredi de 15h30 à 17h

Permis de construire

Mr PHILIPPE Pierre-Mary et
Mme PREVOST Maïté :
construction d'une maison
d'habitation

Déclaration préalable

Mme TORRECILLAS
Delphine : pose d'une
fenêtre de toit

La fosse à végétaux a été vidée
et est de nouveau accessible.
Prenez contact avec la
secrétaire de mairie pour la
remise des clés.

**CETTE ANNÉE LE REPAS DES
AINÉS AURA LIEU
LE DIMANCHE 18 NOVEMBRE
2018**

Cérémonie du 8 mai



En raison des congés
annuels, le secrétariat
de mairie sera fermé
du 10 août au 3
septembre 2018.

La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants



LE

COIN

DES



ASSOCIATIONS



Amicale des chasseurs de Le Chastang

La saison de chasse 2017-2018 est terminée, j'espère que celle-ci fut giboyeuse pour l'ensemble de nos chasseurs.

Nous voici maintenant à l'aube de la nouvelle saison de chasse 2018-2019.

Comme la saison dernière, nous avons renouvelé la démarche tir d'été (Renard).

En effet, celle-ci nous permet de pouvoir réguler le tir de renards hors période de chasse.

Merci à nos chasseurs pour cet investissement.

Rappel sur les nuisibles :

Voici ci-dessous la liste des animaux classés nuisibles pour la campagne 2017-2018.

Le Renard



La Martre



A vos agendas :

⊗ Un repas moules/frites est organisé le 28 juillet 2018, les chasseurs seront ravis de vous accueillir pour un moment de convivialité.

Le secrétaire, P. Rathonie

Association ADAT Fan club Denis Salesse

Cette association a pour but de promouvoir l'accordéon à travers des festivités musicales et culturelles tout en soutenant l'orchestre Denis Salesse.

A ce jour, nous sommes une cinquantaine d'adhérents et nous organisons des voyages dans plusieurs régions de France et même à l'étranger toujours dans la convivialité et la bonne humeur.

ACTIVITÉS 2017:

Participation à l'émission de Patrick Sébastien « le Plus Grand Cabaret » au studio à Paris

Visite de la manufacture Maugein à Tulle

Thé dansant à la salle polyvalente du Chastang avec Jean Claude Labouchet (Novembre, Avril)

Festival d'accordéon de Chamberet (19)

Festival d'Accordéon de Termignon la Vanoise (73)

Festival de la Bresse dans les Vosges

Festival d'Accordéon de Cublac (19)

Journée découverte à Mirande dans le Gers

suivi d'une soirée dansante avec l'orchestre de Denis Salesse

Salesse

Journée musicale et danse à Cosne d'Allier (03)

Etc.....



Activités à venir:

Janvier, Festival de Termignon (73)

11 Novembre 2018 thé dansant à Le Chastang avec l'orchestre Denis Salesse

28 et 29 Septembre 2018, Festival Accordeon Passion à Beynat avec le célèbre groupe Nadeau et le gala d'accordéon avec l'orchestre de Denis Salesse, S.Farge, S.Pulles etc....

Du 15 au 18 Octobre 2018 voyage à Lloret del Mar en Espagne pour une quatre jour de danse au son de l'accordéon de Denis Salesse

Du 19 au 20 Octobre 2018, Chamberet

21 Avril 2019 thé dansant à Le Chastang avec l'orchestre de Denis Salesse et la participation de Jean Claude Labouchet

Pour tous renseignements, contacter Peres Anne Marie au 06 73 58 22 68



Mairie LE CHASTANG

1 PLACE DE LA FONTAINE – 19190 LE CHASTANG

Téléphone: 05.55.27.22.04 Fax : 05.55.26.24.81

E-Mail : mairie.chastang@wanadoo.fr

Numéro de commune : 048

Heures d'ouverture au public :

Mardi de 9 h à 12 h

Jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h à 12 h

LE CHASTANG Bulletin Municipal – N° 46 – JUIN 2018

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2018

Directeur de publication : Josette FARFAL, Maire

Commission de l'information : A. VIDAL, Y. CODET, C. LE NEINDRE, C. MARCON, J.F. TAVET

Mise en page : C. MARCON